



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

01/12/2015

Dossier complet le

14/12/2015

N° d'enregistrement

2015-0707

1. Intitulé du projet

Réaménagement du GR120 dans les dunes du Châtelet à Tardinghen

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
11	Aménagement de deux pontons en espace remarquable

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à sécuriser la portion de GR120 sur la commune de Tardinghen aux dunes du Châtelet. Le ponton sur le franchissement du ruisseau du Châtelet menace de céder, victime de l'érosion des berges (due aux fortes pluies et l'infiltration des vagues vers l'intérieur du ruisseau) et de l'affouillement par curage. Pour éviter de retrouver le même problème par la suite, il est projeté de reculer le ponton, de dévier le sentier existant vers l'arrière, sur la pâture de la parcelle AC 296. le nouveau tracé traversera le ruisseau aux Anguilles et le ruisseau du Châtelet. Pour cela deux nouveaux pontons seront installés.

4.2 Objectifs du projet

- Assurer l'accueil du public sur le sentier du GR120 ;
- Assurer sa sécurité.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
deux pontons de 9m de long et 2m de large chacun, une rambarde de chaque côté.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de TARDINGHEN

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

terrain pâturé et dune blanche plantée d'argousiers, de sureaux et de saules.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLUI de la Terre des Deux-Caps, Zonage NL; OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES pour toutes nouvelles installations et constructions hormis celles nécessaires aux services publics ou d'intérêt général* ainsi que celles prévues par l'article NL.2. Les aménagements légers suivants, après enquête publique dans les cas prévus par les articles R. 123-1 à R. 123-33 du code de l'environnement et à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux (art. R146-2 du code de l'urbanisme) :
a) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentés, ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ainsi que les équipements démontables liés à l'hygiène et à la sécurité tels que les sanitaires et les postes de secours lorsque leur localisation dans ces espaces est rendue indispensable par l'importance de la fréquentation du public ;

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 : bois et friches calcaires entre Audresselles, Bazinghen et Wissant.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TARDINGHEN
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR Caps et Marais d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(PPRn) - Inondation - Par submersion marine - Mouvement de terrain sur le Boulonnais
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site classé : Site des Caps Blanc Nez et Gris Nez 23/12/1987
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR3100478 - Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences sur l'environnement sont nulles puisque le nouveau tracé du sentier fera l'objet d'un simple débroussaillage et la partie condamnée sera renaturée (des ganivelles seront placées pour empêcher les visiteurs d'accéder).

Les pontons seront placés de manière à impacter le moins possible sur les espèces présentes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

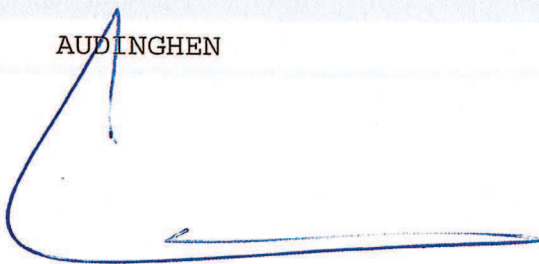
Fait à

AUDINGHEN

le,

01 décembre 2015

Signature





MISSION
GRAND SITE
DES
DEUX CAPS

Ferme d'Haringzelle 62179 AUDINGHEN - Tél : 03.21.99.05.60
les2caps.etudes.travaux@pasdecalais.fr



ENTITE BAIE DE WISSANT

- TARDINGHEN -

Réaménagement du franchissement du ruisseau du
Châtelet

Demande d'examens au cas par cas
06 - Notice



DATE: 01/12/2015

N°: 6



Préambule

Cette notice est rédigée dans l'objectif de présenter le réaménagement du franchissement du ruisseau dans les dunes du Châtelet, sur la commune de Tardinghen.

Avec l'obtention du **Label Grand Site de France® - Site des Deux Caps - Gris-Nez, Blanc-Nez**, le Département s'est engagé à mettre en place la Mesure 6 : « Adapter l'accueil des sites à la fragilité des paysages et des milieux naturels » et la Mesure 16 : « Assurer une gestion pérenne des équipements d'accueil ».

Le projet de réaménagement du sentier du GR120 à cet endroit intervient alors que le ponton permettant de traverser le ruisseau du Châtelet menace de céder, il paraît urgent de réagir pour la sécurité des usagers.

Le présent projet est à cheval sur les parcelles n°296 section AC de la commune de Tardinghen et n°21 section AC de la commune d'Audinghen.

Compte tenu de l'emplacement de l'aménagement prévu, un diagnostic archéologique ne s'avère pas utile.

I - Présentation de l'état initial du terrain

La situation du projet

Le projet se situe sur le GR120 sur la commune de Tardinghen, à cheval sur les parcelles n°296 section AC de la commune de Tardinghen et n°21 section AC de la commune d'Audinghen.

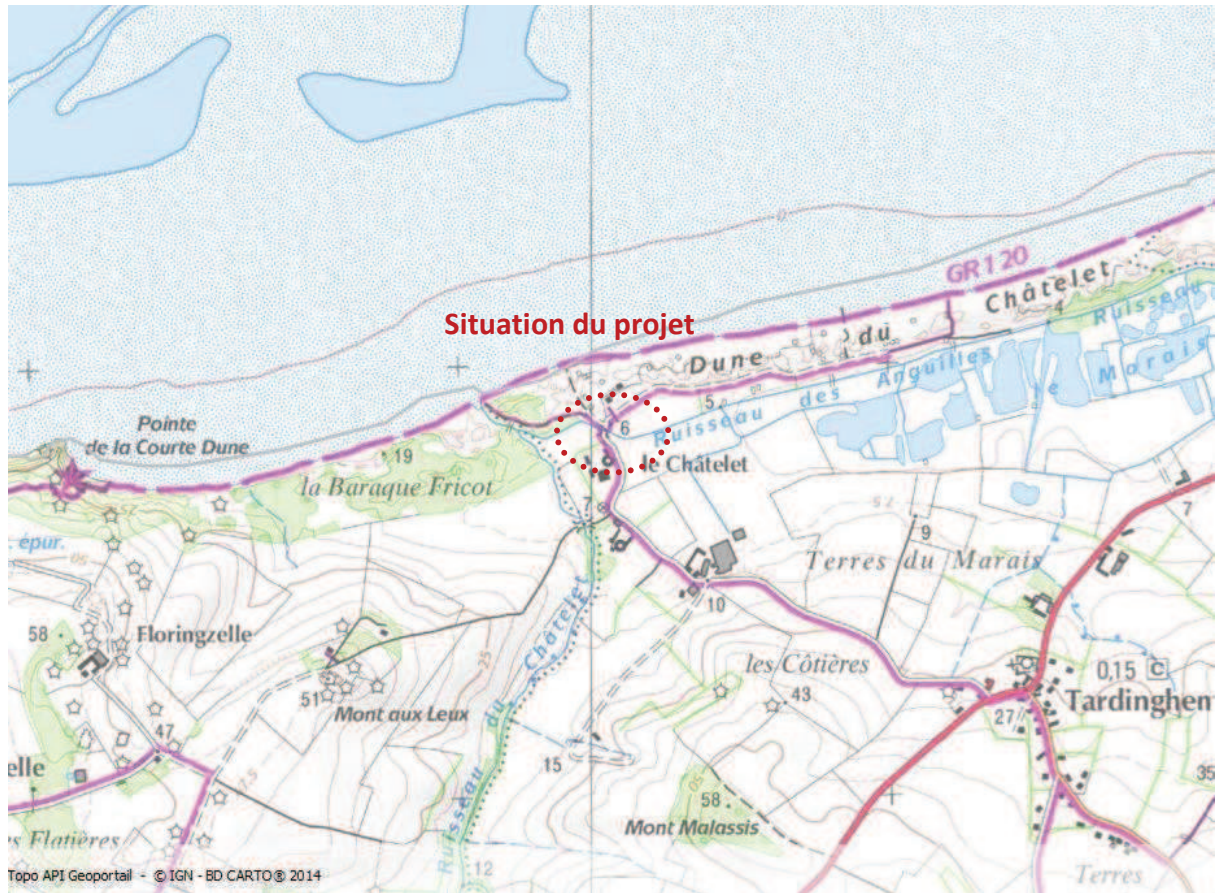


Figure 1 IGN avec situation du projet

Le ponton actuel franchit le ruisseau du Châtelet, qui se jette dans la mer.
En amont et perpendiculaire au ruisseau, se trouve le ruisseau aux Anguilles.

Le projet se situe en espace protégé :

- Sur le PNR Caps et Marais d'Opale ;
- En ZNIEFF 1 : bois et friches calcaires entre Audresselles, Bazinghen et Wissant ;
- En zone Natura 2000 : FR3100478 - Falaises du Cran aux Œufs et du Cap Gris-Nez, Dunes du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant ;
- En site classé : Site des Caps Blanc Nez et Gris Nez 23/12/1987 ;
- En Espace Remarquable.

L'aménagement existant



Figure 2 Etat actuel du ponton

Une passerelle (ci-dessus) a été érigée en 1995 par le PNR, maître d'ouvrage dans le cadre de l'Opération Cap 93. Elle a été réalisée par l'atelier TETRA et l'AAEPM.

Les usagers : piétons ;

Les usagers interdits : véhicules de particuliers, quads, motos, VTT, chevaux, etc.

Etat des Lieux :

- Un chemin existant de 1 à 3m de largeur composé de sable sur le début du parcours puis d'un sol argileux (partiellement enherbée)
- Site propre
- Barrières forestières à l'entrée du sentier
- Plusieurs panneaux d'information ponctuent les premiers mètres du sentier
- Des ganivelles sont posées à plusieurs endroits
- Une passerelle en bois permet de franchir le cours d'eau (les deux poteaux en rive droite sont les plus fragiles)
- La végétation sauvage est à débroussailler
- La végétation dunaire au début du sentier est à préserver (renaturation)

Constat

La nécessité de réaménager le sentier provient du problème d'érosion des berges du ruisseau du Châtelet.

Les fondations du ponton sont de plus en plus visibles. Dans l'état actuel le ponton est encore fixé à la berge mais les grands coefficients de marée risquent de détériorer d'avantages les berges et par ricochet la structure.

L'autre problème est l'affouillement des berges par les curages du ruisseau aux Anguilles et le Ruisseau du Châtelet.

La végétation et les éléments paysagers existants

FOURRES A ARGOUSIERS

Végétation arbustive moyenne à haute, formant une broussaille impénétrable ou un fourré dense, dominée par l'Argousier (*Hippophaé rhomboïdes*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*).

FOURRES A ARGOUSIERS ET A SAULES

Même type de végétation avec des plantations de saules supplémentaires.

FORMATIONS HYGROPHILES DES RUISSEAUX DUNAIRES

Il est caractérisé par la présence de Phragmites (*Phragmites australis*). Quelques saules sont également présents.

DUNES GRISES FIXEES

Végétation herbacée.

II - Présentation du projet d'aménagement

Le projet prévoit deux passerelles, l'une traversant le ruisseau aux Anguilles, l'autre le ruisseau du Châtelet.



Figure 3 Projet

Propositions d'aménagement

- Dépose panneaux ;
- Dépose de la passerelle en bois ;
- Pose de panneaux de balisage et d'informations ;
- Pose de 2 passerelles en bois ;
- Renaturation du sentier ;
- Débroussaillage sur l'emprise du nouveau cheminement ;

Equipements

Pour atteindre la berge de l'espace dunaire (la berge gauche) au niveau du ruisseau du Châtelet, un emmarchement sera créé (cf. schéma de principe ci-dessous).

Les pieux seront implantés à plus d'un mètre dans l'intérieur des berges.

SCHEMA DE PRINCIPE

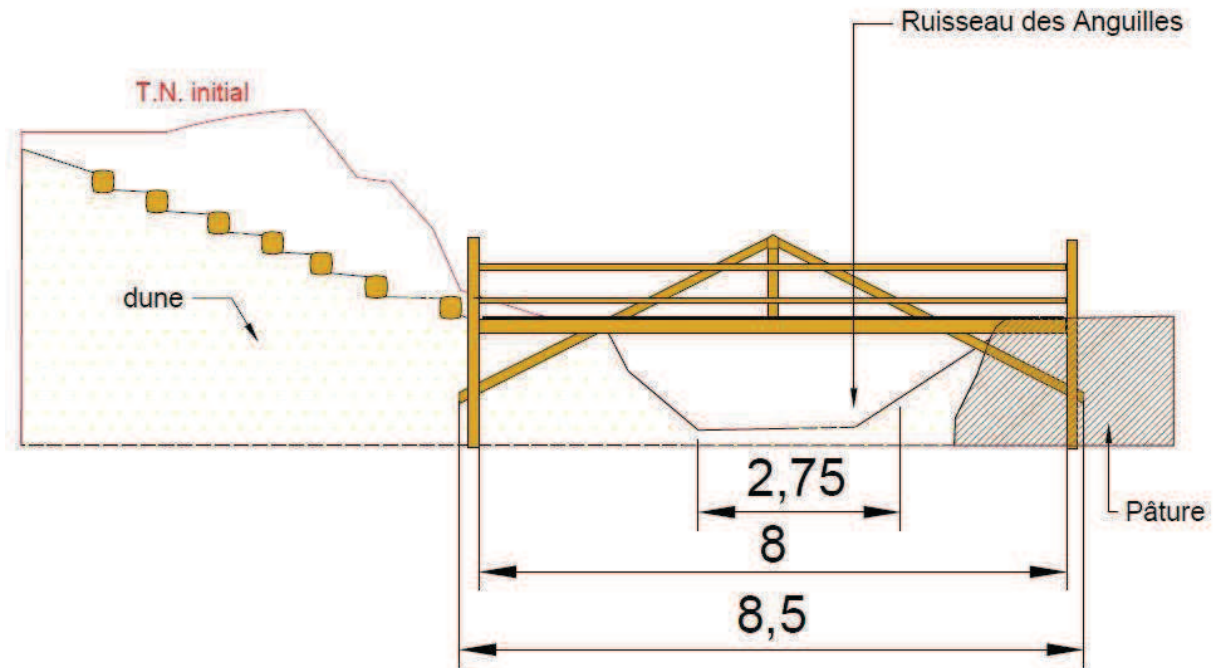


Figure 4 Coupe longitudinale de la passerelle

De plus l'emplacement choisi pour l'implantation des passerelles est pensé en tenant compte de l'érosion : en retrait d'environ 80m, celles-ci sont épargnées par les vagues.

Traitement végétal et cheminement

Le cheminement existant sera condamné et renaturé de façon naturelle : sentier fermé par des ganivelles pour que les plantes existantes se développent de nouveau sur le sentier.

III - Impact sur son environnement

Les incidences

Le projet présente une incidence sur une espèce particulière.

Lors de la visite sur site, une station de Perce-neige (*Galanthus nivalis*) a pu être localisée en rive gauche du ruisseau du Châtelet, sur les berges.

Au regard de cette incertitude au niveau régional, il serait intéressant de déplacer cette station de Perce-neige de quelques mètres, sur les berges du ruisseau du Châtelet présentant les mêmes conditions de milieu (caractéristique du sol, pente, luminosité, hygrométrie, etc.).

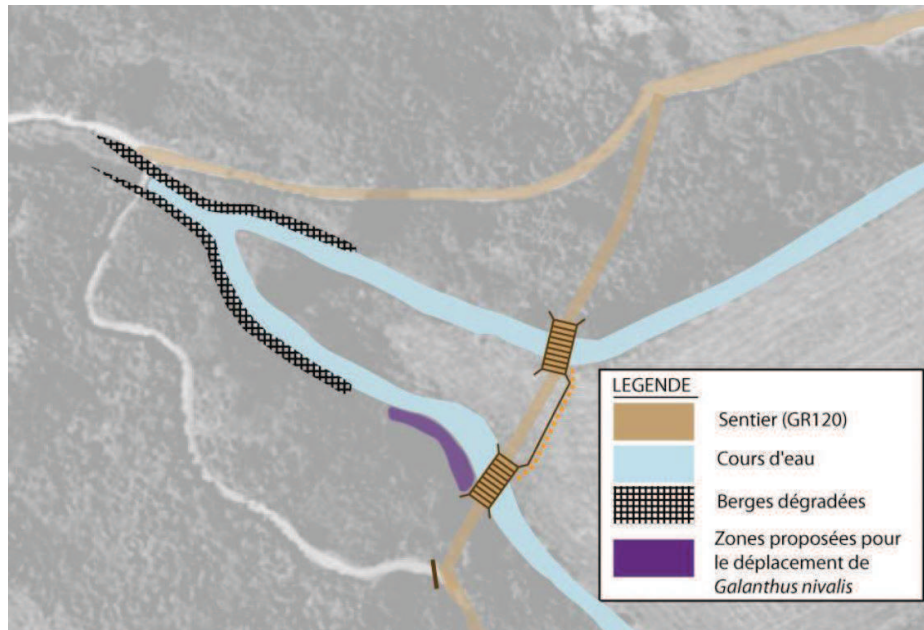


Figure 5 Schéma permettant le déplacement de la station de Perce-neige (Verdi-Conseil)

Organisation et aménagement des accès au terrain pendant les travaux

Les aménagements du chemin impactent trois habitats naturels :

- Fourrés dunaires à Argousiers [16.251] / (2160)
- Formations hygrophiles des ruisseaux dunaires [37.7] / (6430)
- Prairie pâturée [81]

Ces habitats peuvent être favorables à l'accueil des insectes et des oiseaux.

Afin d'éviter tout risque de destruction d'espèces et de nids et afin d'éviter tout dérangement des espèces avifaunistiques, les travaux devront respecter le calendrier ci-après :

Périodes	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Insectes												
Oiseaux reproduction et nidification												
TRAVAUX												

■ Périodes favorables
■ Périodes défavorables

Figure 6 Période préconisée pour exécuter les travaux (Verdi-Conseil)



MISSION
GRAND SITE
DES
DEUX CAPS

Ferme d'Haringzelle 62179 AUDINGHEN - Tél : 03.21.99.05.60
les2caps.etudes.travaux@pasdecalais.fr



Pas-de-Calais
Le Département

ENTITE BAIE DE WISSANT

- TARDINGHEN -

Réaménagement du franchissement du ruisseau du Châtelet

Demande d'examens au cas par cas
02 - Plan de Situation



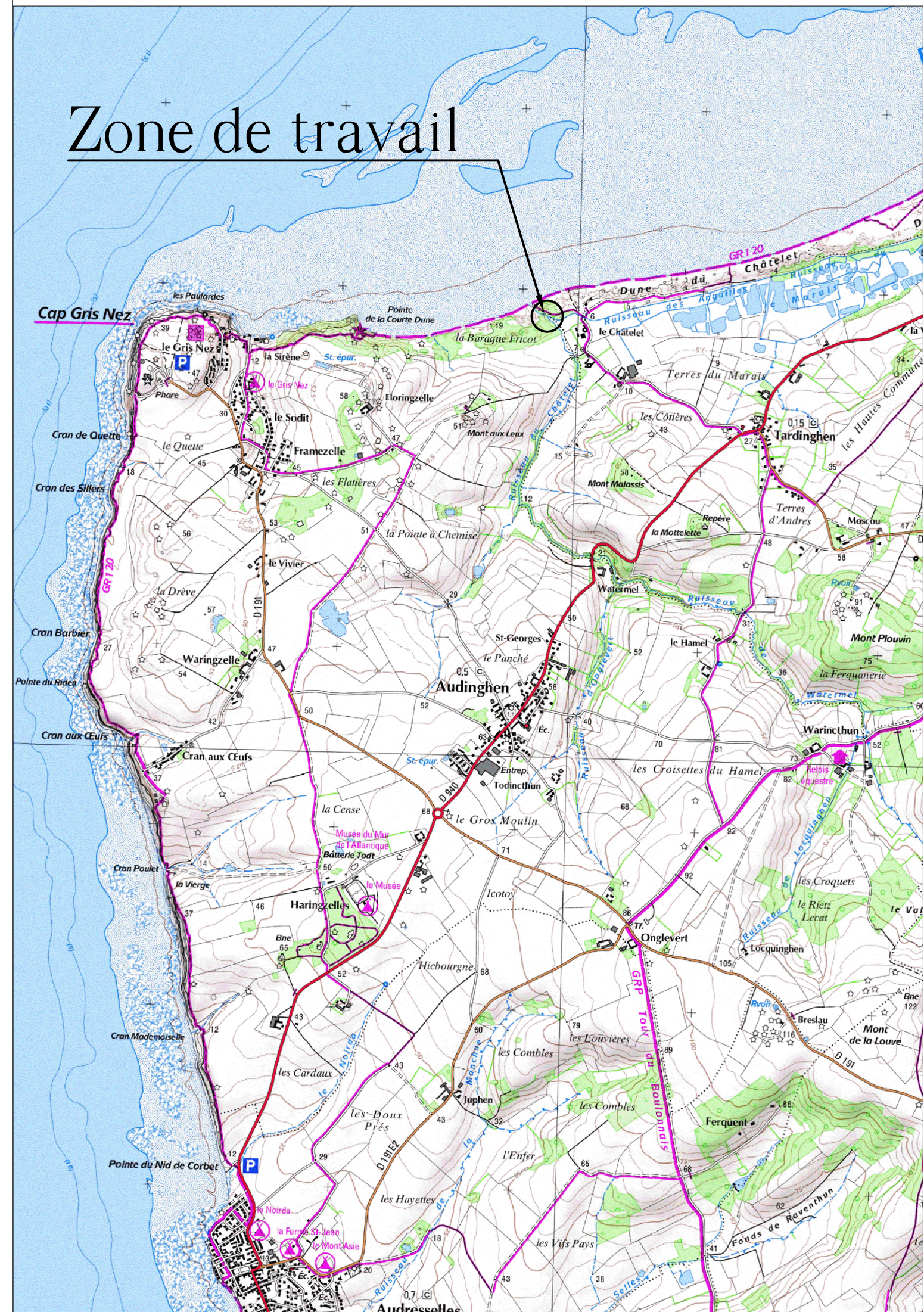
DATE: 01/12/2015

ECHELLE : 1/25000

N°: 2



Cet aménagement est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Nord-Pas de Calais avec le Fonds européen
de développement régional.

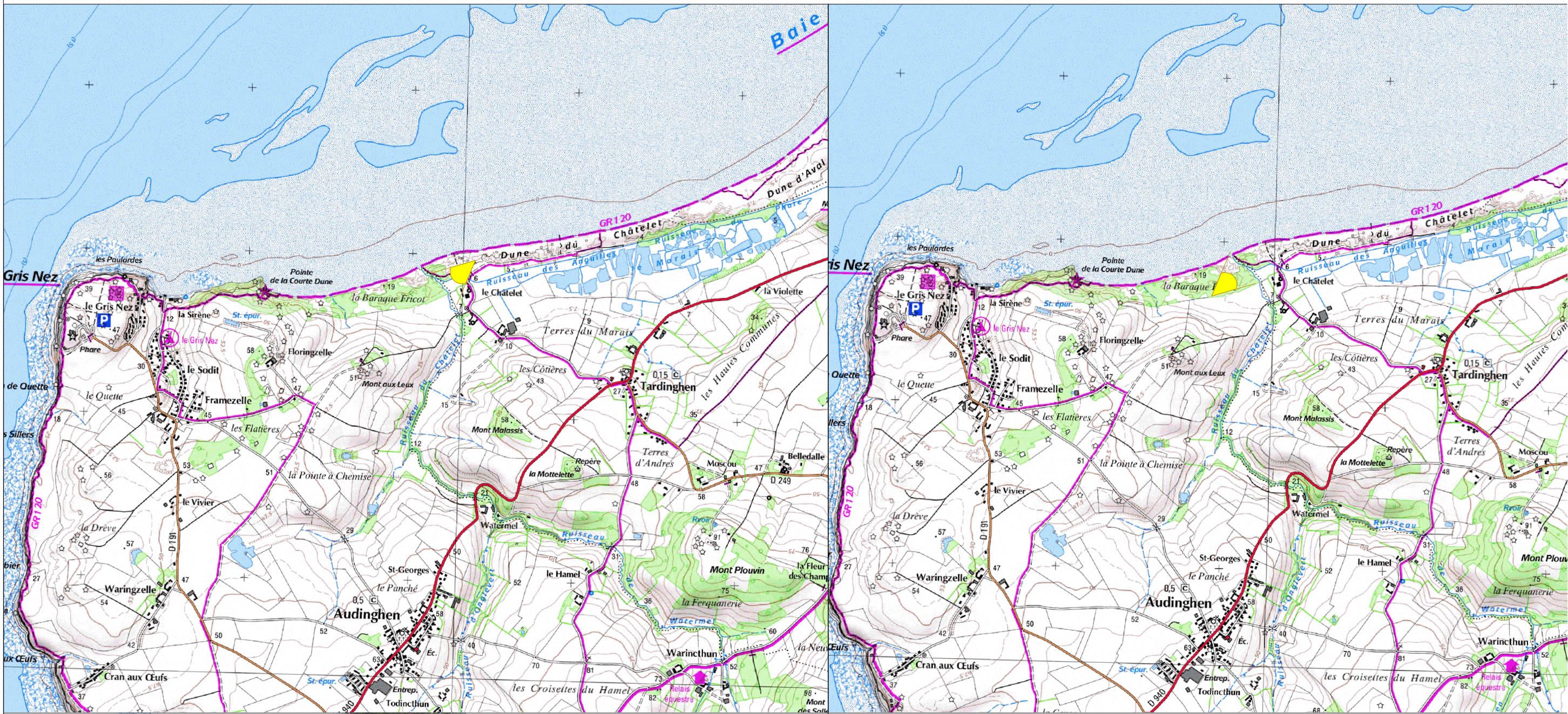


ENTITE BAIE DE WISSANT

- TARDINGHEN -

Réaménagement du franchissement du ruisseau du Châtelet

Demande d'examens au cas par cas
03 - Prises de vue



prise de vue : février 2015



prise de vue : février 2015

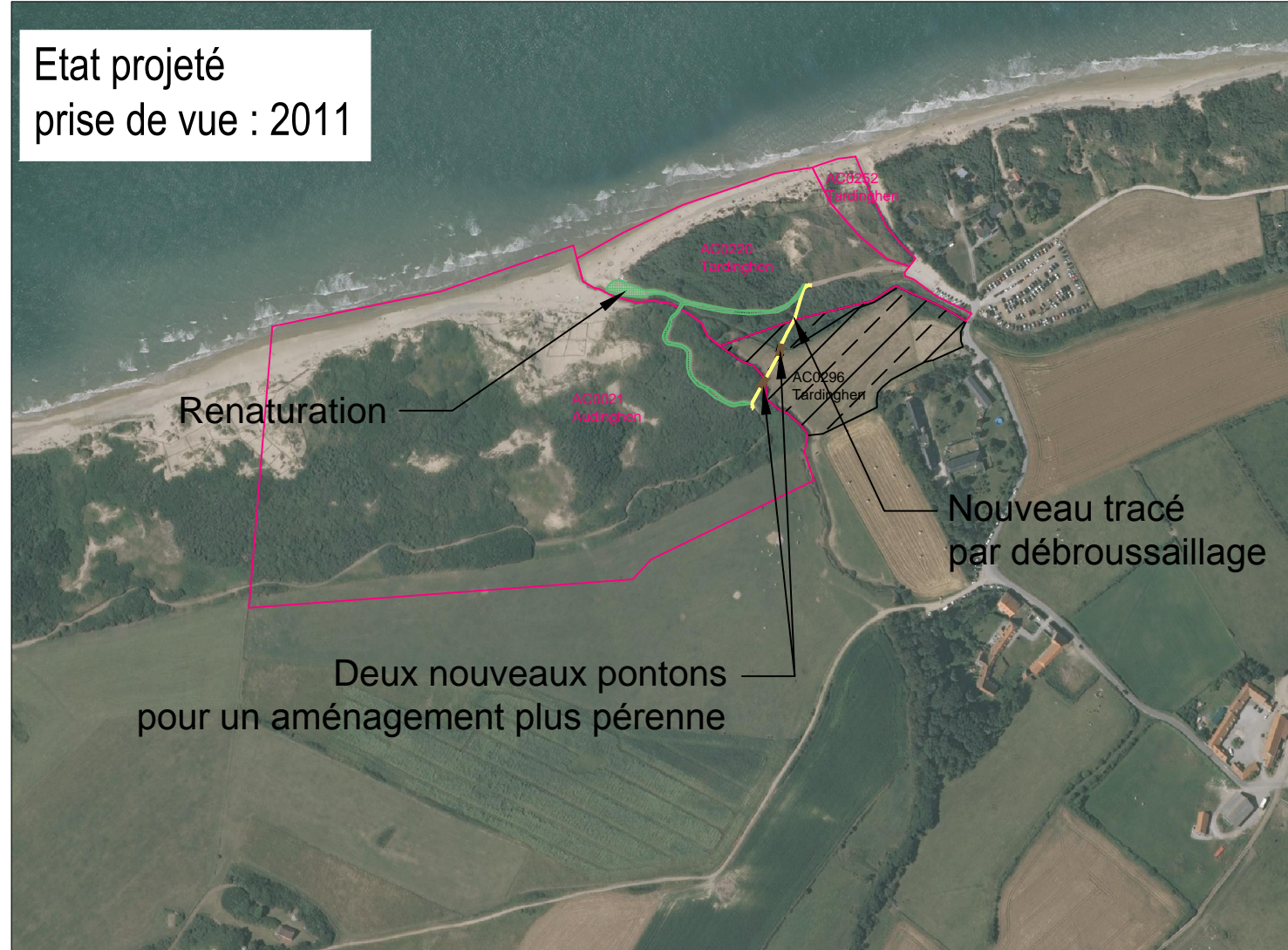
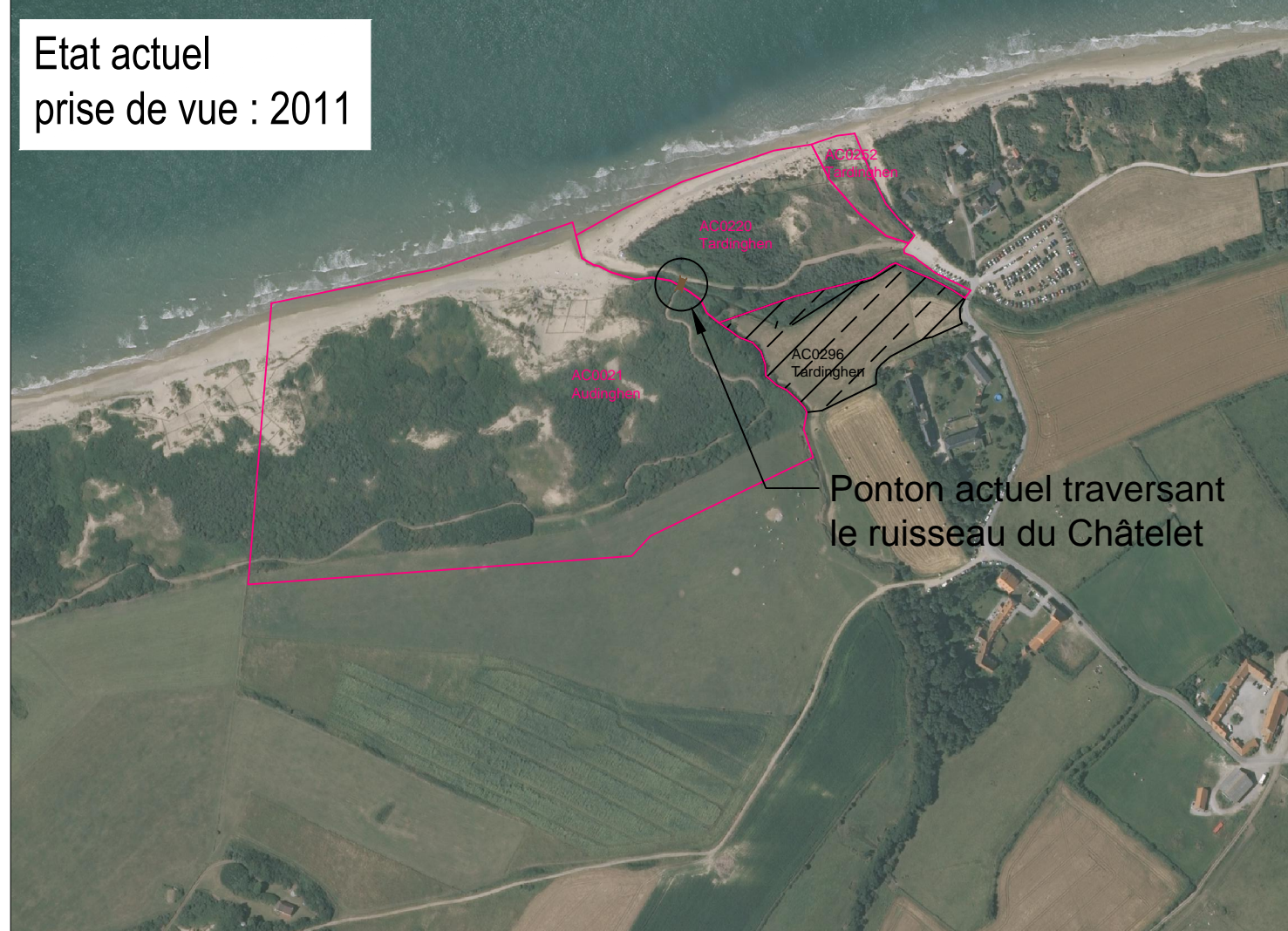
DATE: 01/12/2015 ECHELLE : 1/25000 N°: 3

ENTITE BAIE DE WISSANT

- TARDINGHEN -

Réaménagement du franchissement du ruisseau du Châtelet

Demande d'examens au cas par cas
05 - Plan des abords du site



DATE: 01/12/2015 ECHELLE : 1/5000 N°: 5